



Syndicat Intercommunal du Canal des Alpes Septentrionales (S.I.C.A.S.)

**Comité Syndical
11 Avril 2018**

Note explicative

Cette note a pour objet de présenter l'ordre du jour.

1. Compte de gestion

Il s'agit de procéder au vote du compte de gestion de l'exercice 2017 établi par les services de la Trésorerie de Saint Rémy de Provence.

2 Compte administratif 2017

Les résultats de l'exercice 2017 sont :

- Déficitaires en section d'exploitation de 64 669.33 € ;
- Excédentaires en section d'investissement de 626 365.75 €.

Les résultats de clôture restent:

- Excédentaires en section d'exploitation : 765 950.56 € ;
- Excédentaires en section d'investissement : 503 381.69 €.

3 Reprise et affectation des résultats

Les résultats du compte administratif sont repris au budget primitif 2018.

4 Tarifs arrosages stations de pompage – campagne 2018

Les tarifs des arrosages issus des stations de pompage restent identiques à ceux de l'année dernière.

- Station de la Sainteté à Barbentane : 460 € par hectare ;
- La Baronnerie : 393 € par hectare ;
- Malespine : 388 € par hectare.

5 Tarifs Francs Bords – campagne 2018

Les redevances « Francs Bords » restent constantes par rapport à l'année 2017.

6 Participation des communes – campagne 2018

La participation des communes reste constante pour un montant global de 110 915.92 €.

La décomposition par communes est la suivante :

Communes	Participation 2017 (€)
Alleins	1 996,49 €
Arles	14 740,73 €
Barbentane	3 882,06 €
Chateaufort	4 103,89 €
Eyraglières	4 913,58 €
Eyragues	4 913,58 €
Graveson	3 649,13 €
Lamanon	3 161,10 €
Mallemort	3 649,13 €
Mas Blanc des Alpilles	1 807,93 €
Molleges	5 102,13 €
Noves	3 394,03 €
Orgon	4 447,73 €
Plan d'Orgon	9 682,96 €
Rognonas	4 137,16 €
Saint Andiol	6 155,83 €
Saint Etienne du Grès	2 373,60 €
Saint Rémy de Provence	15 716,79 €
Sénas	4 614,10 €
Tarascon	8 473,98 €

7 Budget primitif 2018

Il a été retenu pour la campagne 2018, une hypothèse d'une perte de 100 hectares de parcelles déclarées à l'arrosage pour une surface totale arrosée de 3 015 hectares (hors concessions).

Un autofinancement de 178 039.13 € est dégagé de la section d'exploitation afin d'assurer des travaux de réhabilitation des berges du Canal des Alpines Septentrionales lors du chômage 2017-2018, l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'étude de transfert de l'ouvrage dans la continuité de la mission d'audit réalisée par les ingénieurs généraux du Ministère de l'Agriculture ainsi que la reprise de la démarche de contrat de canal irrigation.

Le remboursement de l'annuité de la dette en capital a pour montant 219 831.85 €.

Les charges à caractère général s'élèvent à 510 000 €.

Le poste « Fournitures non stockables (eau, énergie) » est élevé (140 000 €) prenant en compte l'augmentation régulière des tarifs électriques constatée depuis plusieurs années pour la délivrance d'un service de desserte sous pression.

Le poste « entretien et réparation réseaux » est important également (130 000 €) du fait de la maintenance et de l'entretien des stations de pompage vétustes et non adaptées à une desserte en arrosage gravitaire ainsi qu'aux réparations ponctuelles sur l'ouvrage principal dont la vétusté s'accroît au fil des années.

Le poste charges de personnel est estimé à 630 000 €.

Il prend en compte le salaire de la chargée de mission en charge de la démarche contrat de canal, volet irrigation, ainsi que celui d'un nouveau garde.

Il intègre également le versement de la prime de licenciement pour inaptitude de Monsieur Barriol.

Les autres charges de gestion courante sont fixées à 45 000 €.

Les intérêts d'emprunts se chiffrent à 85 876.19 € pour l'année 2018.

Le Directeur

Stéphane Morales